

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 décembre 2024

Cas de tuberculose dans le Jura : Des dépistages complémentaires

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a été destinataire en août dernier d'un signalement de tuberculose concernant un mineur isolé hébergé dans un foyer du Jura.

Les contacts à risque ont été identifiés par le Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT 25-39), structure spécialisée dans la lutte contre la tuberculose chargée d'assurer les dépistages autour des personnes atteintes de la maladie, puis, en fonction des résultats, la prise en charge et le suivi des patients.

Etat des lieux

6 cas de tuberculose sont confirmés à ce jour et ont été hospitalisés pour une prise en charge médicale ; 2 cas probables demeurent dans l'attente des résultats de leur bilan ;

Une dizaine de cas sont porteurs d'une infection latente non contagieuse et bénéficient d'un traitement approprié.

A la suite de la mise en évidence d'une forme plus contagieuse de la maladie chez un patient contact du cas initial, le centre national de référence (CNR) de la tuberculose et des experts médicaux de la région, recommandent des mesures complémentaires pour stopper la chaîne de contamination.

Un dépistage est en particulier en cours d'organisation dans son établissement scolaire, à Lons-le-Saunier, et au sein de l'équipe de sport collectif dont le mineur fait partie.

L'information a été assurée auprès des parents des élèves et des membres de l'équipe.

Au total, une cinquantaine de personnes sont concernées par le dépistage, qui consiste en une prise de sang et éventuellement une radiographie pulmonaire.

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté travaille en lien étroit avec la Préfecture du Jura, le conseil départemental du Jura et les services de l'Education nationale dans le suivi de cette situation et l'adaptation des mesures de gestion qu'elle peut nécessiter.

La tuberculose est une maladie due à un bacille (mycobactérie du complexe *tuberculosis*) qui atteint le plus souvent les poumons (tuberculose pulmonaire) mais qui peut également parfois atteindre d'autres organes (tuberculose extra pulmonaire).

Après avoir été exposées au bacille de la tuberculose, 10% des personnes vont secondairement développer la maladie, dont une grande partie dans les premières années suivant l'infection. Il y a donc une distinction entre l'infection tuberculeuse dite latente (ITL), qui ne présente pas de signes cliniques et n'est pas contagieuse, et la maladie tuberculeuse, qui se manifeste par des symptômes.

Le risque de développer une tuberculose maladie à la suite d'une infection tuberculeuse est plus important chez les enfants et les personnes immunodéprimées.

En savoir plus sur le site de [Santé publique France](#)